Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 67 (2005)

Heft: 6-7

Rubrik: ASETA ; Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles immatriculations pour le premier trimestre 2005

Catégorie 42 et 43 (tracteurs agricoles et industriels) 80 et 81 (tracteurs en tant que chariot de travail ou à moteur)

		2004		
	janvier-		janvier–	janvier–
Marque	mars	avril	avril	avril
John Deere	95	63	158	174
New Holland	82	30	112	154
Fendt	78	21	99	119
Deutz-Fahr	49	10	59	87
Hürlimann	47	7	54	68
Massey-Ferguson	26	11	37	64
Claas/Renault	22	13	35	73
Valtra-Valmet	24	7	31	18
Same	23	7	30	42
Steyr	17	12	29	68
Landini	14	6	20	33
Case-IH	14	4	18	33
Lindner	15	1	16	16
McCormick	8	3	11	22
Lamborghini	9	1	10	15
Zetor	1	1	2	3
Total	524	197	721	989

Le prochain numéro de Technique Agricole paraîtra le 18 août 2005

Les thèmes TA spécial Technique et forêt

Expositions Foire forestière, Lucerne

Sous la loupe Exploitation sur l'alpe au Tessin

SPAA Prévention des accidents et agro-entrepreneurs

ASETA Rapport annuel – Portrait de la section Zurich

Annonces

Source: Office fédéral

de la statistique Résumé:

Thomas Altermatt

Büchler Grafino AG, Agrarfachmedien, 3001 Berne tél. 031 330 30 17, fax 031 330 30 57

e-mail: inserate@agripub.ch

Impressum *Technique*



65° année

Editeur

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), Jürg Fischer, directeur

Rédaction

Ueli Zweifel, Monique Perrottet, Franca Stalé e-mail: red@agrartechnik.ch

Abonnement, changement d'adresse

case postale, 5223 Riniken tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31 internet: www.agrartechnik.ch

Annonces

Büchler Grafino AG, Agro-Publications, Dammweg 9, case postale, CH-3001 Berne Barbara Gusset, tél. 031 330 30 17, fax 031 330 30 57

e-mail: inserate@agripub.ch, www.agripub.ch

Vente des annonces

Erich Brügger, tél. 034 495 58 68 e-mail: mbv@freesurf.ch

Simone Gasser, tél. 031 330 31 84 e-mail: simone.gasser@agripub.ch

Daniel Sempach, tél. 031 330 31 96 e-mail: daniel.sempach@agripub.ch

Tarif des annonces

Tarif valable: 2005

Rabais de 25% sur la combinaison avec Schweizer Landtechnik

Imprimerie et expédition

Benteli Hallwag Druck AG Seftigenstrasse 310, CH-3084 Wabern-Berne

Coordination de production

Kurt Hadorn

Paraît 11 fois par an Prix de l'abonnement

Suisse CHF 70.- par an (2,3% TVA incluse). Gratuit pour les membres ASETA.

Etranger: CHF 90.-, € 60.-.

Le numéro 8 2005 paraîtra le 18 août 2005

Dernier jour pour les ordres d'insertion: 26 juillet 2005

Bulletin de commande ASETA

Combinaison enfants	Age	2	3	4	6	8	10	12	14	
bleu/rouge	Taille	92	98	104	116	128	140	152	164	
	CHF	38		43		48				
CHF 38 à 48, 100% coton	Quantié									
Salopettes pour enfants	Age	2	3	4	6	8	10			
bleu/rouge	Taille	92	98	104	116	128	140			
	CHF	38		43		48				
CHF 38 à 48, 100% coton	Quantité									
Combinaison, rouge	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58	
CHF 78, 75% coton 25% polyester	Quantité									
Salopettes, rouge	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58	
CHF 58, 75% coton 25% polyester	Quantité									
T-shirt, gris chiné	Taille	S		М		L		XL		
CHF 18, 100% coton	Quantité									
Montre ASETA										
CHF 55	Quantité									

Les frais d'envoi sont facturés en sus. Paiement à 30 jours, net.

Nom

Adresse

Envoyer à ASETA, case postale, 5223 Riniken, fax 056 441 67 31

Le bulletin de commande se trouve aussi sur internet sous www.agrartechnik.ch



Le sauvetage de l'ASETA: le remboursement de l'impôt sur le carburant est maintenu. 70 millions pour l'agriculture!

Grâce à l'engagement efficace de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture et de l'alliance de ses partenaires, le remboursement de l'impôt sur le carburant a pu être maintenu, et cela à l'encontre de la recommandation du Conseil fédéral qui voulait le supprimer.

Jürg Fischer, directeur ASETA

Max Binder, président central de l'ASETA et conseiller national, a immédiatement reconnu que la sauvegarde de ce remboursement nécessitait une grande coalition. Lors de sa session d'été, le Conseil national a donc décidé, comme avant lui le Conseil des Etats, de maintenir ce remboursement. Ainsi, l'Alliance agriculture+tourisme, créée par l'ASETA, a accompli sa mission: il s'agit tout de même de 70 millions de francs qui restent acquis à l'agriculture.

En août 2004, le Conseil fédéral avait proposé, dans le cadre de son programme d'assainissement financier, de supprimer le remboursement de l'impôt sur le carburant. En réaction à ce geste, l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture a créé *l'Alliance agriculture+tourisme* que rejoignaient 10 autres organisations importantes sur le plan national. Leur but était de maintenir ce remboursement au vu des arguments suivants:

Le carburant est utilisé en priorité pour les travaux des champs: Les agriculteurs ne sont pas de grands usagers du réseau routier. Ils utilisent avant tout leur carburant pour les travaux des champs. Etant donné que l'impôt sur les huiles minérales sert en priorité à l'entretien des routes, il est tout à fait justifié que les agriculteurs paient moins.

L'agriculture accorde 60 millions de francs à l'entretien des chemins ruraux et autres chemins vicinaux, praticables comme pistes cyclables ou chemins pédestres.

Le remboursement de l'impôt sur les carburants est conforme à l'OMC et à l'UE, ce qui est important en regard des prochaines négociations. Il ne faut en aucun cas supprimer des instruments qui sont compatibles avec l'OMC.

Les agriculteurs paient aussi un impôt: En 2002, l'impôt sur le carburant diesel s'est élevé à 75,87 centimes par litre, selon la Direction générale des douanes. Le remboursement pour les agriculteurs ne s'est monté qu'à 58-59 centimes. Ainsi, avec cette somme, l'agriculture verse chaque année environ 20 millions d'impôts sur les carburants.

Résumé: Par cette décision, l'agriculture suisse ne sera pas plus défavorisée face aux pays voisins. *L'Alliance agriculture + tourisme* a réussi à convaincre les politiciennes et les politiciens avec ses arguments: ce remboursement à l'adresse de l'agriculture et à la sylviculture est tout à fait justifié de la part de la Confédération. Ainsi, l'alliance créée par l'ASETA fut un succès complet!

Alliance agriculture+tourisme

ASETA Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture CTP Conférence des directeurs cantonaux des transports publics

EFS Economie forestière suisse

FST Fédération suisse du tourisme

LITRA Service d'information pour les transports publics

SAB Groupement pour les régions de montagne
UMS Union maraîchère suisse

USP Union suisse des paysans
UTP Union des transports publics